

# Suicide et guerre économique

**Le suicide au travail est, comme riposte désespérée, la conséquence d'une guerre économique qui vise à retirer au travailleur sa puissance mentale, en lui restituant sa force physique.**

**Sidi Mohammed Barkat,**  
philosophe

Depuis le début des années 1970 et, notamment, les assises du Conseil national du patronat français (CNPFP) qui se sont tenues à Marseille en 1972, les employeurs ne se résignent plus à la mise en œuvre d'une simple tactique, dans le fil d'une tradition manifestement sur la défensive qui s'opposait à l'augmentation des salaires ou à l'abaissement du temps de travail, par exemple. L'objectif, toujours à l'ordre du jour, est bel et bien le renversement définitif du rapport de forces. Aujourd'hui encore, une offensive de grande ampleur perdure qui livre les travailleurs à la nouvelle organisation du travail, apparemment ouverte aux aspirations à la liberté, mais qui se révèle progressivement sous la figure d'un système d'enfermement inouï, énigmatique, difficilement déchiffrable.

## Guerre économique et guerre psychologique

Il est apparu, en effet, aux puissances économiques, que les travailleurs ne devaient pas simplement être dépouillés de leur volonté de combat. Ils sont placés dans la nécessité de retourner contre eux-mêmes les forces psychiques portant à l'action et engagées auparavant contre les employeurs, conformément à ce que le droit du travail autorise. La mobilisation imposée par la « guerre économique » n'a que faire de travailleurs simplement soumis, il s'agit plutôt de créer résolument les conditions subjectives de leur engagement sans réserve dans le travail.

De fait, la « guerre économique » ne semble pouvoir être conduite par les employeurs que sur fond d'une « guerre psychologique » tendant à réorienter la force nerveuse des travailleurs vers l'aspiration à plus d'initiative malgré la persistance de règles juridiques encore en vigueur, jugées anachroniquement protectrices et inhibitrices.

La souveraineté de la personne existe lorsque, disposant de la puissance de son corps, elle peut rendre ce corps indisponible pour les autres et pour elle-même en tant qu'objet, en tant que propriété. L'indisponibilité du corps est alors garantie par l'institution et rendue possible par l'organisation du travail. C'est, en effet, sur la base de ce principe que,

par le passé, le droit du travail a su corriger l'asymétrie entre l'employeur et le travailleur, induite par la relation de subordination prévue par le contrat. Or, la politique menée dans la perspective de mettre en marche des armées de travailleurs totalement mobilisés, dressant leurs batteries en vue de mener leurs entreprises à la victoire, se focalise prioritairement sur la remise en question du principe de souveraineté, dont la pérennité dépend principalement du soutien que lui apporte l'État. Il ne s'agit pas d'ôter aux travailleurs leur force, mais au contraire de la leur rendre entièrement disponible, pour qu'ils puissent la mettre au service de l'entreprise. Mais, dans le même temps, on les prive de leur souveraineté sur leur corps, puisque celui-ci est réduit à un pur objet et, par là, dissocié de leur personne.

La libération de la force des travailleurs, dont le siège est dans le corps, et sa canalisation en direction du travail ne peut dès lors se faire sans que l'on défasse la trame institutionnelle et organisationnelle qui caractérise le modèle industriel taylorien. L'objectif consiste, pour l'essentiel, à toucher au nœud qui fait tenir ensemble les fils de la trame et qui se confond avec la ligature reliant la personne à son corps. Une telle politique s'appuie sur un maître mot : *autonomie*. Ce mot renvoie au fait que les choses sont disposées de telle façon que le travailleur semble se réapproprier l'usage de son corps. En réalité, il est institué en tant qu'instance de pouvoir vis-à-vis de ce corps désormais vidé de sa puissance et placé en extériorité, sous l'espèce d'un objet manipulable. Le ralliement des travailleurs ne se fait donc pas sur la base de méthodes de suggestion, il s'appuie sur une ruse, un stratagème, un procédé propre à la guerre et dont on use afin de tromper l'ennemi sur ses intentions.

## Une perversion de la souveraineté sur le corps

Dans le système taylorien où l'horizon paraît délimité par le principe de souveraineté que l'on imagine immuable, le travail est perçu en tant que réalité appartenant au règne de la nécessité, une offrande à laquelle on consent comme réponse anticipée à

§Souffrance au travail, harcèlement

§Suicide

§Management, productivité,

intérêt

§Résistance

un bienfait attendu. L'ordre public social lui-même semble préservé grâce à ce mécanisme qui fait des travailleurs les héritiers de la promesse apportée par le travail. Et l'attente s'imbrique dès lors tout naturellement à la promesse : on attend la pause, où l'on fumera sa cigarette ; la fin de la journée, où l'on retrouvera sa famille ; le week-end, où l'on boira un verre avec les amis, ou bien où l'on ira voir un spectacle ; les vacances, où l'on découvrira de nouveaux pays, etc. Ainsi, en dehors du travail, le principe de souveraineté trouve à s'actualiser et la réalité d'une « vie décente » – ou souveraine – à s'accomplir.

Sans doute le « travail décent », que promeut l'Organisation Internationale du Travail, n'est-il pas sans lien avec ce type de travail où la tâche n'empêche pas la réalisation de l'activité, où l'objectivation des hommes n'empêche pas l'actualisation de la vie.

Afin de répondre à la question du sens du changement affectant désormais la personne, il serait nécessaire de considérer les bouleversements dans les institutions ainsi que dans l'organisation du travail qui accompagnent l'opération manifeste de restitution au travailleur de l'usage de son corps. Sans entrer dans le détail des changements apportés dans ces domaines, nous pouvons noter au moins trois manipulations d'importance. D'abord, l'abandon progressif par l'État de ses fonctions traditionnelles d'institution du cadre normatif indispensable à la rectification de la dissymétrie existant entre l'employeur et le travailleur. Ensuite, la construction de l'entreprise comme instance d'identification pour le travailleur. Enfin, la promotion de l'évaluation des performances qui transforme en particulier la position de la personne en la mettant aux commandes de son propre corps, considéré comme un capital à fructifier.

Dans cette perspective, le suicide du travailleur équivaut en un certain sens à un acte d'affranchissement. Le travailleur se libère de la « liberté » qui lui a été offerte d'étouffer son corps. Il se débarrasse de la « justice » qui ne lui restitue son corps que dans la perspective de son exténuation. Il recouvre, par le geste qui le détruit, sa condition de travailleur que l'organisation du travail prétend abolir dans un élan inattendu de « fraternité ». Il échappe certainement à la mystification colportée par la dramatisation d'une « égalité » illusoire induite par sa prétendue élévation au statut d'employeur.

La prétention à l'*autonomie*, censée ouvrir la voie à

l'accomplissement de la souveraineté du travailleur – laquelle suppose qu'il puisse résister à la réduction de son corps à un simple objet – recouvre en définitive un assujettissement inouï, rendu accep-

table par la grâce d'une subtile technique : le simple lien de continuité entre la personne et son corps, qui suppose le souci de la personne pour le corps, devient une relation de propriété, qui voue ce corps à un usage sans limite.

La sollicitation nouvelle du corps n'en fait pas simplement un instrument, comme dans le taylorisme.

**« Dans cette perspective, le suicide du travailleur équivaut en un certain sens à un acte d'affranchissement. »**

Elle le réduit à un fonds ou une réserve que les formations continues et les ressources du monde environnant renouvellent continuellement, l'offrant ainsi à une exploitation indéfinie. Contrairement à l'employeur, qui doit passer par le travailleur afin de disposer du corps, la personne en possède manifestement le libre accès. C'est pourquoi aucun recoin du corps ne peut échapper à la demande pressante de la personne, aucun élément du corps/réserve ne peut s'y dérober.

Au fond, la technique généralisée qui consiste à transférer le corps à la personne du travailleur dans le même temps qu'elle le réduit à un objet disponible éclaire, elle aussi, à sa façon, le corps, et l'expose. Elle le révèle entièrement et en livre sans restes le contenu. En effet, la personne déclarée autonome, mais en vérité submergée par la fonction désormais démesurée de l'exploitation d'un objet à découvert, n'a plus la possibilité d'orienter le corps selon une perspective qui lui permettrait d'aménager une zone autonome d'activité, soustraite à la logique du pouvoir et en mesure d'accueillir l'actualisation de la vie.

Ainsi, le suicide apparaît-il en tant qu'expression de la persistance du désir de souveraineté effective dans une situation où l'horizon est entièrement fermé. Aujourd'hui, comme hier, l'inclination pour l'activité ne peut disparaître. Lorsque la pression qui empêche cette activité de s'accomplir vient de l'intérieur du travailleur, alors la tension habituelle au travail atteint un degré insupportable qui débouche inéluctablement sur cette sorte d'implosion qu'est la destruction de soi. Se suicider, pour un travailleur saisi par l'organisation du travail qui promet l'autonomie et l'émancipation, c'est se retourner contre la personne en lui qui s'est ralliée à la cause martiale de l'entreprise et qui brise le lien de continuité avec le corps indispensable à la vie. ■